

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2024 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 12 février 2026 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
CPBCACL260001	Madame	ANCELOT	Bernadette	17/06/1968	Chaumont
CPBCACL260002	Madame	ANGAJOXUE	Zorah	27/03/2002	Lifou
CPBCACL260003	Madame	BATAILLE	Manon	12/06/1995	Troyes
CPBCACL260004	Madame	CHAOUI	Clélia	03/07/2003	Troyes
CPBCACL260005	Madame	CHARLIER	Karine	07/11/1982	Reims
CPBCACL260006	Madame	CONTRERAS OLVERA	Adriana	09/03/1975	veracruz
CPBCACL260007	Madame	DELICES	Rode	03/11/1989	Cayenne
CPBCACL260008	Monsieur	GALLAIS	Bastien	23/07/2005	Rocheport
CPBCACL260009	Madame	HADRI	Dania	11/05/2007	Épinal
CPBCACL260010	Madame	HARMEGNIES	Natacha	03/01/2008	Reims
CPBCACL260011	Madame	HORIOT	Emilie	16/07/1983	Chaumont
CPBCACL260012	Monsieur	JASKOWYSCZ	Kevin	17/02/2006	Troyes

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CPBCACL260013	Madame	KAUFFMANN	Karole	01/09/2008	Troyes
CPBCACL260014	Madame	LASFER	Shaïnež	07/10/2004	Épinal
CPBCACL260015	Madame	MIELLE	Magali	16/09/1966	Langres
CPBCACL260016	Madame	MUSSOT	Karine	19/04/1985	Langres
CPBCACL260017	Monsieur	NGILIBO	Six	22/10/2000	KINSHASA
CPBCACL260018	Madame	NICOL	Morgane	01/06/2002	Langres
CPBCACL260019	Madame	PASCARD	Marine	02/08/1985	Chaumont
CPBCACL260020	Madame	PELLETIER	Mayllie	03/08/1996	Troyes
CPBCACL260021	Madame	RAZI	Salma	21/10/2002	Chambéry
CPBCACL260022	Monsieur	TASSIAUX	Marius	15/03/2001	Sedan
CPBCACL260023	Madame	TISSERAND	Gwanaëlle	08/04/2004	Saint-Dié-des-Vosges

Article 2. - Le recteur de région académique Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 17/03/2026

Pour le Recteur de Région Académique,  
Par délégation,  
Pour le Délégué Régional Académique  
à la Jeunesse, l'Engagement et au Sport  
Et par subdélégation,



L'adjoint au chef de pôle JEPVA,  
Frédéric CUIGNET ROYER

